

"PPMS" : plan particulier de mise en sûreté. jeudi 09/02/2017

Intervention de Mr Barth Conseiller pédagogique départemental EPS qui a, en plus, la mission risques majeurs.

Esprit général du PPMS : "être prêt à gérer l'imprévisible".

Objectif : acquérir les bons réflexes pour bien gérer une situation de crise (dans le présent, avec remise en cause des acquis antérieurs, dans un futur imprévisible)

Finalités : assurer la sécurité des élèves, des personnels et des usagers,
mettre en œuvre les directives des autorités,
développer la culture du risque.

Le PPMS est :

- dynamique et évolutif,
- régulièrement testé par des exercices (2 fois par an)
- actualisé chaque année pour tenir compte des évolutions des composantes de l'école, des risques environnants ainsi que des remarques éventuelles des secours locaux,
- présenté au conseil d'école.

Il est transmis au Maire de la commune, à l'Inspecteur d'académie qui le tient à disposition du préfet.

Il prévoit et anticipe :

- les risques majeurs liés à son environnement
- ses composantes (effectifs, qualité et répartition du bâti...)
- la prise en charge particulière des élèves et des personnels
élèves à besoins particuliers (handicapés, enfants avec un PAI...)
conduite à tenir en cas d'activités "extra-muros" mais aussi lors d'activités périscolaires.

Le PPMS intègre 2 types de situation :

- une exposition probable ou imminente à un événement dangereux (incident grave dans une structure industrielle de proximité, risque d'explosion, accident de transport de matières dangereuses...)
 - déclenchement du PPMS de l'école et application collective de celui-ci : alerte, mise en sûreté dans les zones prévues, cellule de crise, communication interne et externe.
 - utilisation des fiches "réflexe".
- une exposition immédiate à un événement dangereux (intrusion dans l'école d'une personne malveillante)
donc, très peu de temps pour s'organiser :
 - ne permet pas la mise en place d'une cellule de crise
 - le PPMS repose alors sur les réflexes individuels (site : comment réagir en cas d'attaque terroriste <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>) ("Guide : vigilance attentats, les bons réflexes")

Étapes d'élaboration d'un PPMS

1- constituer un groupe "risques majeurs".

C'est la responsabilité du directeur.

Il a l'obligation : d'impulser un travail en impliquant toutes les catégories de personnels de l'école, de coopérer avec des "experts" et des personnes ressources (un assistant de prévention par circonscription en la personne du CPC EPS, un référent "sécurité" au niveau de la police ou de la gendarmerie, le Maire.)

2- identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'école peut être exposée :

(cf. *Dossier Départemental des Risques Majeurs*

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/3577/23962/file/DDRM%20du%20Loir-et-Cher%20%C3%A9dition%202012.pdf>)

(cf. *Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communal des Risques Majeurs*)

→ Ne doit apparaître dans le PPMS que ce qui concerne l'école → 1 fiche par risque

- Les ERP (Etablissements Recevant du Public) sont classés, pour la sécurité, en fonction du nombre de public présent. La grande majorité des écoles est classée en 5ème catégorie (moins de 200 élèves) ; certaines maternelles comportant un étage peuvent être classées en 4ème catégorie (consignes avec davantage de contraintes). Ex : en 4ème catégorie, la loi prévoit une visite de sécurité tous les 5 ans.

Il n'y a aucune contrainte de ce type pour la 5ème catégorie. Mais, s'il n'y a pas eu de visite depuis 10 ans, il serait bon d'en demander une.

- Les fréquences radio utilisables en cas d'alerte : +FM et France bleu (radios en liaison avec la préfecture).

Types de risques :

- risques naturels (inondation, feu de forêt, cyclone, glissement de terrain, séisme, tempête, tornade...)

- risques technologiques et industriels (affaissement minier, explosion, dégagement toxique, accident nucléaire de centrale, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...)

- risque d'attaque aux personnes (violences urbaines, attentat ou intrusion extérieure).

3- sélectionner et identifier les lieux de mise en sûreté.

Aucun lieu n'est parfait. Identifier les améliorations prioritaires et les améliorations secondaires et les transmettre par écrit au maire de la commune.

4- prévoir les moyens :

d'alerte, de protections, de communication interne/externe, de vie collective documents, petit matériel, mallette PPMS, trousse de 1ère urgence.

5- organiser l'information vers :

tous les personnels (pour une parfaite mise en œuvre des consignes à appliquer, une connaissance des risques, des conduites à tenir permettant de mieux gérer le stress ...)

les parents d'élèves (pour obtenir de leur part des comportements adaptés : ne pas venir à l'école, ne pas téléphoner...)

les élèves (l'éducation aux risques majeurs est indispensable pour mieux "gérer l'attente" et obtenir de leur part un comportement citoyen, responsable et solidaire)

6- organiser des exercices de simulation pour valider le PPMS et contrôler les points clés du bon déroulement du plan :

connaissance et audibilité des signaux de mise en sûreté

connaissance des cheminements et des lieux de mise en sûreté

connaissance des consignes de sauvegarde

réactivité des personnes ressources

efficacité de la communication interne et externe

pratique des gestes de premiers secours.

Comment réagir en cas d'attaque immédiate ? (le risque "intrusion-attentat) La méthodologie du directeur d'école est surtout de développer la vigilance et de faire acquérir de bons réflexes.

- 1- Développer les relations avec les partenaires extérieurs
 - collectivités territoriales
 - réseau de prévention
 - forces de sécurité
 - parents

- 2- Analyser les menaces
 - envisager, scénariser les attaques possibles
 - déduire les vulnérabilités du lieu, des procédures mises en œuvre

- 3- Préparer son école aux bons réflexes
 - mettre en place des moyens d'alerte spécifiques pour prévenir vite toute l'école
 - Systeme centralisé ? système décentralisé (de type talkie-walkie) ?
 - sensibiliser le personnel de l'école
 - connaissance du site
 - préparation et organisation d'exercices réguliers

- 4- Comment se préparer ? :
 - surtout bien connaître son environnement
 - configuration des locaux de l'école et du voisinage
 - savoir à qui signaler et connaître les moyens d'alerte
 - connaître les lieux de confinement ou de mise à l'abri
 - prévoir utiliser le mobilier pour se barricader et se protéger
 - connaître le voisinage (lieux de repli possible)

- 5- S'informer et se préparer
 - Clés d'une bonne préparation :
 - connaître les personnes habituelles
 - repérer et détecter des comportements et/ou des situations inhabituelles (sacs ou colis oubliés ; véhicules ; allées et venues ; livreurs non attendus...)
 - porter attention aux informations insolites, aux changements de comportements des élèves.
 - Acquérir et transmettre les réflexes adaptés
 - avec des exercices dédiés permettant que les élèves acquièrent de bons réflexes
 - démarche de vigilance collective
 - premiers secours

- 6- Comment réagir ?
 - s'échapper sous certaines conditions
 - certitude de la localisation du danger
 - certitude d'une échappatoire sans risque
 - consignes : rester calme, choisir la sortie la moins exposée, utiliser un itinéraire connu, en silence absolu.
 - sinon, s'enfermer en cas d'absence d'échappatoire sûre
 - en classe : s'enfermer, verrouiller la porte
 - hors la classe : rejoindre un lieu sûr
 - consignes : se barricader lumières éteintes - loin des murs, des portes et des fenêtres - allongé au sol dans un silence absolu - l'adulte proche des stressés - attendre les forces de l'ordre.
 - se défendre, riposter (comportement qui commence seulement à être conseillé)
 - alerter
 - déclencher l'alerte spécifique
 - appeler les forces de l'ordre (le N°17)
 - se conformer aux consignes des forces de l'ordre
 - attendre l'ordre d'évacuation et tout laisser sur place
 - sortir calmement, mains visibles levées
 - signaler les blessés.